

Confinés, mais toujours à vos côtés ! Congés payés, Carte cadeau et CSE, Vos droits en matière de santé, Négociation Moyenne Tension : les dates et infos à retenir...

Actualité FO

Moyenne Tension

Dès l'annonce en septembre (400 emplois menacés), **FO** s'était insurgé contre la décision de recourir à trois PSE distincts (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), moins favorables pour les employés, mais opportun pour la Direction afin de passer sous les radars médiatiques. Mais **FO**, 1^{er} syndicat du groupe, est à l'offensive pour peser sur les négociations en cours. Le but est de créer un maximum de rocade en interne, de maximiser les possibilités de reclassements, de proposer des indemnités adaptées ainsi que de meilleures conditions pour d'éventuels déménagements.

Congés Payés : vos droits...

Seuls les JRTT (RTT, ANC et Jours de Pont) doivent être soldés avant le 31/12. Les CP doivent être soldés avant le 31/05. Pour **FO**, la consigne du nombre de CP à avoir en fin d'année reste une variable d'ajustement économique dont l'efficacité reste à prouver et nuit à la qualité de vie et à la santé des salarié(e)s.

Vous êtes libre ou non de la suivre.

Agenda

Carte Cadeau Noël de 150€

Inscrivez-vous sur le site du CSE avant le 8/11 !

Subventions et remboursement du CSE

Saisissez vos demandes de participation avant la fin du mois (clôture du budget 2020)

3 jours de pont à Grenoble validés en CSE

- Vendredi 14 mai 2021
- Vendredi 12 novembre 2021
- Vendredi 31 décembre 2021

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre équipe **FO** : Isabelle Roux 06.73.37.98.37 - Jonathan Chartier 07.87.22.07.72 - Florence Berthoumeyrou 06.37.23.06.51 - Nacer Djeniba 06.41.75.12.14

Votre santé avant tout !

Vous êtes vulnérable ?

Si vous n'êtes pas concerné(e) par la mise en place du télétravail, mais que vous êtes considéré(e) comme personne vulnérable (selon les pathologies définies à la 1^e vague), 2 options pour faire valoir vos droits (sur justificatif) :

- Demandez le **télétravail à temps complet**.
- Si le télétravail n'est pas possible, passez en **activité partielle**. Dans ce cas, la Direction a décidé d'appliquer la mesure du 1^{er} Accord, soit **70% du salaire** (chômage partiel) + dotation supplémentaire de **8%**, avec maintien de la **prime panier** pour les personnes en équipe.

Trouvez votre équilibre

Vous avez besoin de travailler sur site pour des raisons spécifiques (**situation d'isolement, logement inadapté, conditions matérielles défavorables, difficultés à télétravailler...**) ? Demandez l'autorisation à votre manager, pour **2 jours par semaine** maximum sur site.

Au bureau ou à la maison, on déconnecte !

Pour maintenir votre équilibre vie personnelle / professionnelle, il est indispensable d'appliquer le **droit à la déconnexion**, pour vous, votre famille et aussi pour vos collègues !

Grippe : Campagne de vaccination

Dans la quasi-totalité des sites où il y a un service de santé au travail, le vaccin sera fait aux salariés munis de leur dose, en priorité aux personnes à risque, et à toutes celles et ceux qui le souhaitent à partir du 30 novembre.